



COMMUNE DE MOMPACH

Registre aux délibérations du Conseil communal de Mompach

Séance publique du 16 décembre 2013
Date de l'annonce publique de la séance: 10 décembre 2013
Date de la convocation des conseillers: 10 décembre 2013
Point de l'ordre du jour: 11.

Objet : **Fixation du prix de vente du livre « D'Schoul zu Méischdref an hir Schoulkanner 1654-2004 » réalisé par le service historique de la commune de Mompach.**

Présents: M. Joseph SCHOELLEN, bourgmestre, Mme Chantal HEIN-ZIMMER et M. Roger ERNZER, échevins, MM. Raymond FEITEN, Michel KOEPP, Nicolas SCHMIT et Joseph WAGNER, conseillers, M. Henri ROEDER, secrétaire.

Absents: a) excusé ///
b) sans motif ///

Le Conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu sa délibération du 7 juillet 2010 portant approbation de la constitution d'un groupe de travail dénommé « service historique de la commune de Mompach » ayant comme but d'étudier l'histoire de la commune de Mompach

Considérant que ce groupe d'études a pour but de mettre en valeur le patrimoine historique de la commune de Mompach, soit par des publications ou toute autre activité historique similaire, de rechercher, de collectionner, d'archiver et de mettre à la disposition des citoyens tous les documents, vidéos, plans, cartes postales et objets qui ont une relation avec la commune;

Considérant que le « service historique de la commune de Mompach » vient de réaliser un livre sur l'école de Moersdorf intitulé « D'Schoul zu Méischdref an hir Schoulkanner 1654-2004 » et que la commune a fait imprimer ce livre en 200 exemplaires au prix de 7.163,00 € hors TVA;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de vendre ce livre aux intéressés moyennant un prix de vente de 40,00 € par exemplaire;

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

décide à l'unanimité des voix

de fixer le prix de vente du livre sur l'école à Moersdorf intitulé « D'Schoul zu Méischdref an hir Schoulkanner 1654-2004 » à 40,00 € par exemplaire.

La présente délibération sera transmise aux fins d'approbation à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de district à Grevenmacher.

Ainsi décidé à Mompach, date qu'en tête.
Suivant les signatures.

Registre aux délibérations du Conseil communal de Mompach

Pour expédition conforme.
Mompach, le 23 décembre 2013
Le bourgmestre,



Le secrétaire,

